

## Notes explicatives relatives aux différentes cases du formulaire de demande

Remarque générale:

Si nécessaire, les informations demandées peuvent être communiquées séparément en annexe au formulaire de demande. Il convient dans ce cas d'indiquer le numéro de la case du formulaire à laquelle les informations se rapportent.

Les États membres peuvent exiger des renseignements supplémentaires.

1. Indiquer le nom complet et l'adresse complète du demandeur. Le demandeur est la personne à qui l'autorisation sera délivrée.
  - 1.a Indiquer le numéro d'identification de l'entreprise.
  - 1.b Indiquer, le cas échéant, tout numéro de référence interne se rapportant à la présente demande dans l'autorisation.
  - 1.c Indiquer toutes les coordonnées utiles (personne de contact, adresse de contact, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse électronique).
  - 1.d Indiquer le type de représentation pour le dépôt d'une déclaration en cochant («X») la case correspondante.
2. Indiquer quel type de procédure simplifiée (domiciliation et/ou déclaration simplifiée) et quelle procédure douanière (pour l'importation et/ou l'exportation) s'appliquent en cochant («X») la case correspondante.
  - 2.a et b. En ce qui concerne le régime de perfectionnement actif, indiquer le code 1 pour le système de la suspension et le code 2 pour le système du rembours.  
  
En ce qui concerne la réexportation, les procédures simplifiées seront appliquées lorsqu'une déclaration en douane est nécessaire.
3. Indiquer le code correspondant:
  - 1 première demande d'autorisation autre qu'une autorisation unique
  - 2 demande de modification ou de renouvellement de l'autorisation (indiquer également le numéro de l'autorisation)
  - 3 première demande d'autorisation unique
- 4.a Indiquer si le statut de l'opérateur économique agréé est certifié. Le cas échéant, indiquer le numéro correspondant.
- 4.b Indiquer le type, la référence et, le cas échéant, la date d'expiration de la ou des autorisations correspondantes pour lesquelles la ou les procédures simplifiées seront utilisées. Si la ou les autorisations sont seulement demandées, indiquer le type d'autorisation(s) appliquée(s) et la date d'application.

Indiquer l'un des codes suivants en fonction du type d'autorisation:

CWH	Customs Warehouse Procedure, régime de l'entrepôt douanier
IPR	Inward Processing Relief, régime de perfectionnement actif
TI	Temporary Importation, admission temporaire
EU	End Use, destinations particulières
PCC	Processing under Customs Control, transformation sous douane
OPR	Outward Processing Relief, régime de perfectionnement passif

5. Informations relatives à la comptabilité principale.
  - renseignements commerciaux, fiscaux ou comptables
- 5.a Indiquer l'adresse complète du lieu où le demandeur tient sa comptabilité principale.
- 5.b Indiquer le type de comptabilité (électronique ou papier), ainsi que le type de système et de logiciel utilisé.
6. Indiquer le nombre de formulaires complémentaires annexés à la présente demande.
7. Informations relatives aux registres (comptes liés aux douanes).
- 7.a Indiquer l'adresse complète du lieu où le demandeur tient ses registres.
- 7.b Indiquer le type de registres (électroniques ou papier), ainsi que le type de système et de logiciel utilisé.
- 7.c Indiquer, le cas échéant, tout autre renseignement utile concernant les registres.
8. Informations relatives au type de marchandises et de transactions.
- 8.a Indiquer, le cas échéant, le code NC. À défaut, indiquer au moins le chapitre de la NC et la description des marchandises.
- 8.b Indiquer les informations utiles sur une base mensuelle.
- 8.c Indiquer les informations utiles sur une base mensuelle.
9. Informations sur les localisations autorisées des marchandises et le bureau de douane compétent.
- 9.a Pour la procédure de domiciliation, indiquer l'adresse complète de la localisation des marchandises.
- 9.b Indiquer le nom complet, l'adresse et les coordonnées du bureau de douane compétent pour la localisation des marchandises mentionnées dans la case 9.a.
10. Indiquer le nom complet, l'adresse et les coordonnées du bureau de douane compétent où la déclaration simplifiée doit être déposée.
11. Indiquer, le cas échéant, le nom complet, l'adresse et les coordonnées du bureau de contrôle.
12. Indiquer le type de déclaration simplifiée en cochant («X») la case correspondante. En cas d'utilisation de documents commerciaux ou administratifs, le type de documents utilisés doit être précisé.
13. À l'importation, le demandeur a la possibilité d'indiquer qu'il souhaite utiliser le taux de change en vigueur le premier jour couvert par la période de déclaration, conformément à l'article 172 des DAC.